

BILAN D'ACTIVITÉS 2022



**COMMUNES
FORESTIÈRES**
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Notre représentation départementale, la force d'un réseau mobilisé

Chiffres clés 2022

- ✓ 154 adhérents dans le département
- ✓ Plus de 6 000 adhérents à l'échelle nationale

LE RÔLE CENTRAL DES ÉLUS DANS LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

Les élu.e.s ont un rôle important dans la politique forestière territoriale en tant qu'aménageur du territoire, prescripteur bois, propriétaire forestier, responsable de la sécurité. Ils sont au centre de la définition des politiques forestières, garants de l'intérêt général et de la pérennité des forêts.



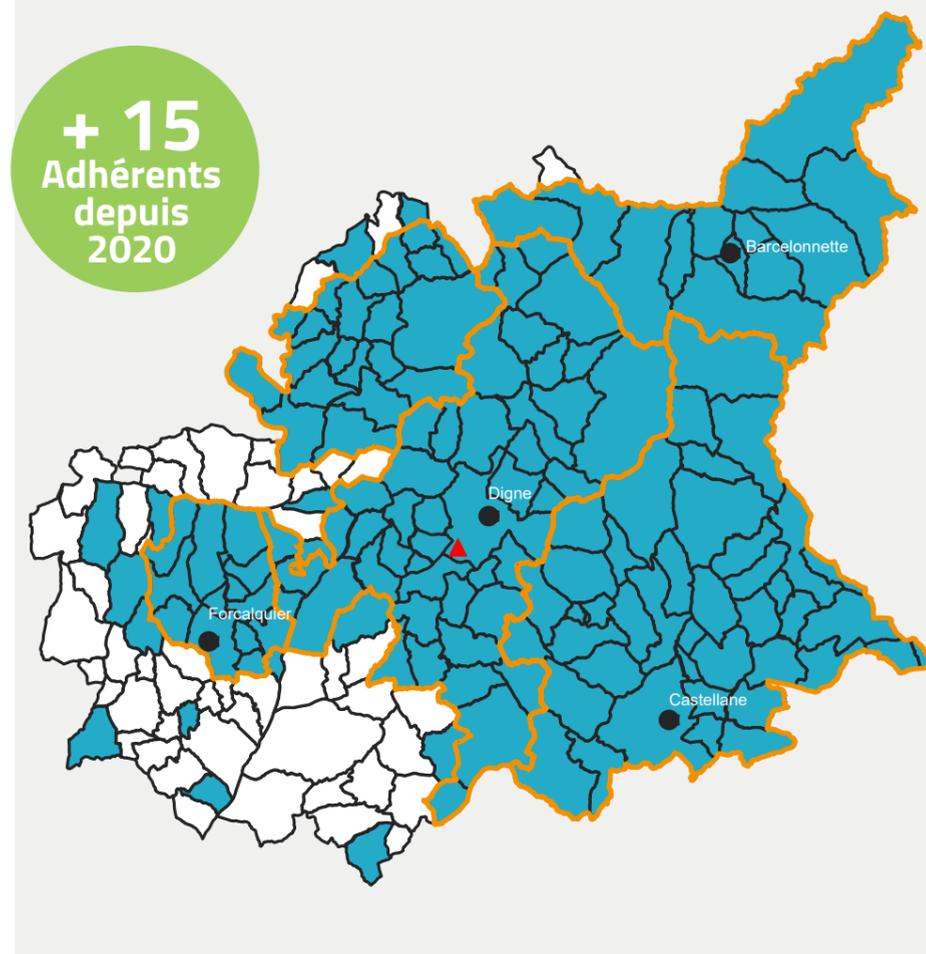
LES COMMUNES FORESTIÈRES, AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

L'action des Communes forestières vise à :

1. Préserver l'intérêt général des forêts
2. Garantir la gestion durable et multifonctionnelle des forêts
3. S'appuyer sur la forêt et le bois pour lutter contre le changement climatique
4. Encourager la transition énergétique des territoires avec le bois local
5. Protéger les forêts contre les risques naturels

Le conseil d'administration et l'équipe technique est au service des collectivités adhérentes.

+ 15 Adhérents depuis 2020



COMMUNES

- Adhérentes aux Communes forestières
- Non adhérentes aux Communes forestières
- ▭ EPCI adhérents
- ▲ Siège départemental des Communes forestières



VOTRE CONTACT
DANS LES ALPES DE
HAUTE-PROVENCE
Caroline GALLES
06 30 42 69 94

caroline.galles@communesforestieres.org

UNE ASSOCIATION AU SEIN D'UN RÉSEAU POUR ÊTRE ACTEUR DES POLITIQUES FORESTIÈRES

Les Communes forestières sont structurées afin de pouvoir se positionner sur la définition et la mise en oeuvre des politiques forestières nationales, régionales et départementales.

Dans les Alpes de Haute-Provence, de nombreux échanges avec le Département et le Sous-Préfet de Barcelonnette ont permis d'identifier des leviers d'actions à mettre en place sur le sujet de la forêt et du bois.

ZOOM



[CONSEIL D'ADMINISTRATION] DES ÉLUS MOBILISÉS AU SEIN DES TERRITOIRES

Les membres du conseil d'administration sont les relais locaux des Communes forestières. Ils identifient et font remonter les difficultés, les projets sur leurs territoires. Ils se mobilisent également dans les commissions départementales de la Chasse et la faune sauvage et de Préservation des espaces naturels agricoles et forestiers. Les administrateurs sont présents dans les instances régionales et nationales des Communes forestières.

Notre représentation nationale, un réseau structuré et mobilisé

Chiffres clés 2022

- ✓ Convention entre les Communes forestières - ONF
- ✓ 2 ans de négociation

LES ASSISES NATIONALES DE LA FORÊT ET DU BOIS



Les Communes forestières se sont investies dans ces assises nationales qui ont permis d'aboutir sur une stratégie de long terme basée sur 4 piliers :

1. Dresser un état détaillé de la forêt et accompagner les propriétaires dans leurs choix de gestion face au changement climatique.
2. Poursuivre et pérenniser les financements dédiés au renouvellement de forêts.
3. Investir massivement pour assurer l'innovation et la compétitivité de la filière industrielle bois.
4. Expérimenter des nouvelles formes de dialogue national et territorial

Lors de ces assises, les Communes forestières ont été entendues ! Elles saluent la mise en place d'un financement pérenne pour le renouvellement forestier, la reconnaissance du rôle de l'élu comme interlocuteur privilégié entre la forêt et la société, le renforcement des programmes de recherche et la mise en place d'un dialogue constructif avec les ONG.

LE PARTENARIAT COMMUNES FORESTIÈRES – ONF RENOUELÉ

Le renouvellement du partenariat Communes forestières-ONF a été concrétisé cette fois-ci, par une convention adossée au contrat signé entre l'Etat et l'ONF pour la période 2021-2026. Cette dernière a fait l'objet d'une rude négociation avec plusieurs avancées notables pour les Communes forestières :

1. Le respect du rôle de l'élu comme décideur de la gestion de sa forêt et de son territoire.
2. La précision des critères d'application de parcelles forestières au régime forestier, en veillant au maintien d'un parallélisme avec les critères de distraction.
3. L'évolution du processus d'élaboration et le contenu des aménagements forestiers.

4. Le déploiement conjoint d'actions pour rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique.

5. La définition d'une stratégie de commercialisation des bois des collectivités, garante d'une valorisation optimale des produits de la sylviculture.

6. Le développement des contrats afin de conforter l'approvisionnement des entreprises locales et d'accroître la valeur ajoutée dans les territoires.

Trois groupes de travail sont mis en place sur les sujets suivants : **l'aménagement forestier, le périmètre du régime forestier, la commercialisation des bois.**



VOTRE CONTACT SUR LA POLITIQUE NATIONALE

Jérôme BONNET
06 73 90 26 49

jerome.bonnet@communesforestieres.org

L'élu, décideur de la gestion de sa forêt



Assemblée générale de la Fédération Nationale des Communes forestières, le 27 octobre à Dijon

ZOOM



[DONS AUX COMMUNES] DÉFISCALISATION POUR LES TRAVAUX FORESTIERS

La loi de finances 2023 permet d'offrir une réduction d'impôt aux particuliers et aux entreprises qui font des dons aux communes pour des opérations d'entretien et de renouvellement pour la forêt. Ce dispositif permet de compléter utilement les financements publics et de concourir à l'autofinancement de travaux sylvicoles de desserte ou de plantation.

Protégeons nos forêts des incendies !

Chiffres clés 2022

- ✓ Doctrine nationale des Communes forestières
- ✓ 20 élus formés sur les obligations légales

UNE DOCTRINE NATIONALE POUR LUTTER CONTRE LES INCENDIES

L'Etat pilote et règlemente les politiques de prévention et de lutte contre les feux de forêt. **Les élus agissent dans le cadre de leurs prérogatives régaliennes et sont pénalement responsables.** Les collectivités engagent des budgets conséquents sur cette thématique.

Les Communes forestières ont défini leur doctrine nationale, basée sur les attentes suivantes :

1. Accroître la pression sur les citoyens concernant les débroussailllements obligatoires et systématiser le soutien de l'État aux Maires
2. Travailler sur un schéma type de développement urbanistique prenant en compte le risque
3. Avoir une garantie de l'État sur la capacité d'intervention de la flotte aérienne
4. Participer à des retours d'expériences et faire du partage et du lien entre acteurs
5. Participer au développement d'une culture du risque auprès des populations et des élus
6. Défendre le principe que les dispositions de protection contre les incendies prévues dans le Code forestier s'appliquent, en particulier concernant le débroussailllement obligatoire et l'équipement des massifs, sans remettre en cause les protections environnementales.



NOTRE STRATÉGIE

Faire reconnaître le rôle central des élus dans la défense des forêts contre les incendies et les accompagner dans la mise en œuvre de leur compétence.

Informier et accompagner les élus dans la Défense des forêts contre les incendies

NOS PARTENAIRES

État, SDIS, ONF

LES COMMUNES FORESTIÈRES ENTENDUES ET RECONNUES PAR L'ÉTAT ET LE DÉPARTEMENT

L'Etat reconnaît enfin le rôle des Communes forestières dans la défense des forêts contre l'incendie.

Suite à l'été 2022, le Président de la République a redéfini à l'automne la stratégie de l'Etat en matière de DFCI. Parallèlement dans la suite des assises de la forêt le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a engagé un travail de refonte du dispositif des obligations légales de débroussailllement que les Communes forestières appelaient de leurs vœux depuis de nombreuses années.



Réaffirmant le rôle triple et incontournable des élus et des communes responsables de l'application du débroussailllement, maîtres d'ouvrage des équipements de lutte (citernes, pistes...) et cofinanceurs des SDIS, les Communes forestières ont formulé un certain nombre de propositions d'évolutions législatives et réglementaires des obligations légales de débroussailllement, afin d'harmoniser leurs réglementations, simplifier et faciliter leur mise en œuvre et leur contrôle.

Reconnaissant le rôle des Communes forestières, le Ministère de l'agriculture a conventionné avec elles un dispositif d'appui aux élus pour sensibiliser, informer, et accompagner les élus dans la mise en œuvre du débroussailllement obligatoire.

Le Département des Alpes de Haute-Provence s'est également saisi de ce sujet en organisant des assises. Les Communes forestières sont intervenues lors de cet évènement et ont présenté leurs positions politiques. Plusieurs échanges ont eu lieu avec le Département concernant l'aide aux communes.

Les communes responsables de l'application des OLD



VOTRE CONTACT SUR LE RISQUE INCENDIE

Grégory CORNILLAC
06 12 23 42 46

gregory.cornillac@communesforestieres.org

INFORMER LES ÉLUS DE LEURS RESPONSABILITÉS ET DES ACTIONS À MENER

Les Communes forestières, à destination des collectivités, ont réalisé une formation à Ganagobie sur les enjeux liés aux incendies de forêt. Cette dernière regroupant 24 participants a permis d'échanger sur le risque, les modalités et financements pour la réalisation d'un plan communal de débroussailllement... **La commune de Ganagobie a apporté son retour d'expérience.**

Sur demande, les Communes forestières peuvent apporter un appui sur le dépôt de demande de financement à la Région pour la mise en place d'un plan communal de débroussailllement et mettent à disposition un modèle de cahier des charges pour le recrutement d'un bureau d'étude.



Retrouvez nos vidéos sur la gestion du risque incendie et la mise en œuvre des OLD en suivant ce QR code

ZOOM



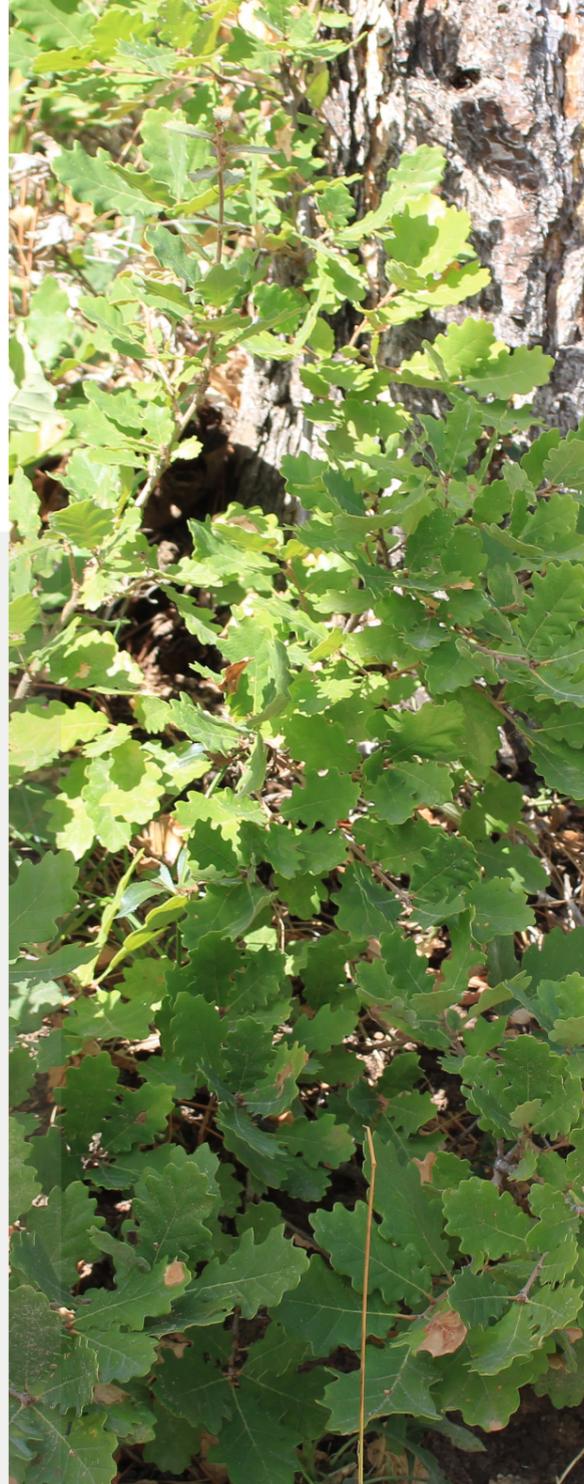
[GANAGOBIE] LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

La commune a lancé son plan communal de débroussailllement en 2020 (financement Région-État). Après un diagnostic des zones où s'appliquent les Obligations de débroussailllement, la commune a contacté les 27 propriétaires concernés et lancé les travaux en 2022. Plus de 10 ha de terrain ont été traités. Les bois issus des travaux ont été vendus, apportant une recette à la commune et aux habitants.

Assurons la pérennité des forêts communales !

Chiffres clés 2022

- ✓ 42 élus formés
- ✓ 15 communes accompagnées



ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA RÉVISION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LEUR AMÉNAGEMENT FORESTIER

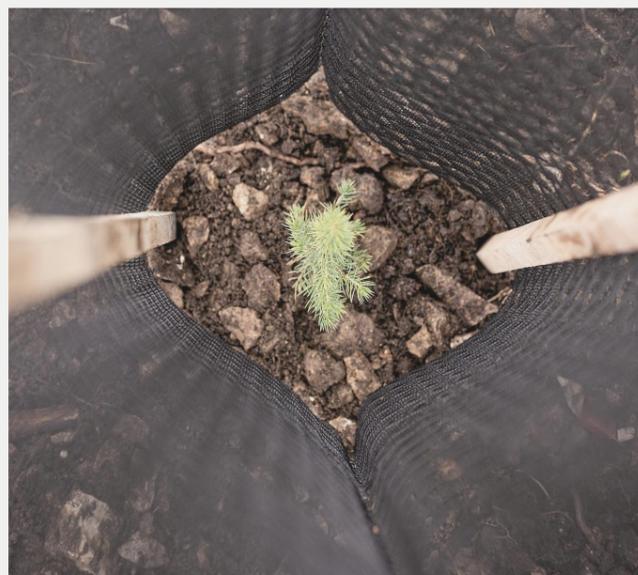


L'aménagement forestier, document de gestion durable, prévoit les coupes et travaux à réaliser sur les forêts communales relevant du régime forestier. **Leur révision et mise en œuvre implique une mobilisation des élus sur le sujet.**

La technicité du document, ne facilitant pas toujours sa compréhension, les Communes forestières interviennent à la demande sur :

- L'accessibilité et la desserte du massif forestier (La Javie, Castellet les Sausses)
- La régénération des peuplements forestiers (Marcoux)
- Les choix au moment de la vente des bois (Sisteron)
- La révision des aménagements forestiers pour une meilleure prise en compte des attentes des communes (Beauvezer).

RÉGÉNÉRER LES ESPACES FORESTIERS DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



La régénération naturelle est privilégiée dans les espaces forestiers. Dans le cadre du changement climatique, cette dernière peut être perturbée et implique des travaux à la charge des communes. Ces travaux sont finançables à hauteur de 90 % (Région et fonds privés RESPIR).

Les Communes forestières, en lien avec l'ONF, ont sensibilisé les communes sur l'adaptation des espaces forestiers lors de rencontres des élus, de formations « Face aux enjeux climatiques, élus, pensez à la forêt et au bois de vos territoires » et « Élus, mettez en place une gestion forestière adaptée au changement climatique » et en rendez-vous individuel avec les communes.

L'implication des élus dans le suivi de l'activité sylvopastorale est également un gage de réussite de la régénération naturelle et du maintien de l'élevage sur les territoires.

En lien avec l'ONF, la Chambre d'Agriculture et le CERPAM, les Communes forestières ont sensibilisé les élus sur ces thématiques à l'occasion de la formation « Elus, assurez la bonne gestion de vos forêts pâturées » et ont apporté un appui à Saint-Geniez pour engager une coupe sylvopastorale.

APPUI À LA GESTION DES FORÊTS PRIVÉES

Les communes, dans le cadre de la gestion des forêts communales, peuvent associer les propriétaires privés contigus au moment des coupes de bois. **Plusieurs initiatives vont dans ce sens sur les communes de Volonne, La Javie et Saint Martin les Eaux.**

FONCIER FORESTIER

Les communes portent des stratégies foncières. Dans ce cadre, les Communes forestières apportent un appui en lien avec la SAFER sur : l'acquisition des biens sans maître, les droits de préemptions et de préférence, l'achat à l'amiable... L'association a notamment accompagné les communes de Saint Martin lès Seyne, Montclar, Sigonce, Bayons, Le Lauzet et Uvernet Fours.



[VOLONNE] Encourager la mobilisation des bois en forêt privée

Soucieuse de la bonne gestion de la forêt sur la commune, la Mairie a sollicité le Centre national de la propriété forestière afin de mobiliser les propriétaires privés contigus à une coupe de bois en forêt communale.

Investir en forêt, c'est investir dans l'avenir !



VOTRE CONTACT
DANS LES ALPES DE
HAUTE-PROVENCE
Emily ARNOUX
07 48 13 08 30

emily.arnoux@communesforestieres.org

ZOOM



[BEAUVEZER] REVISION DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER

La commune est en cours de révision de l'aménagement de sa forêt. Inquiète de l'engagement que représente l'adoption de ce document pour la commune, elle a sollicité les Communes forestières pour un appui dans cette démarche.

Une aide a été apportée aux élus pour comprendre les enjeux et le plan d'actions proposé par l'ONF. Les réserves de la commune ont pu être exprimées et prise en compte dans la révision de l'aménagement forestier.

Sensibilisons les acteurs aux enjeux de la filière !

Chiffres clés 2022

- ✓ 2 millions de connexions au site de l'Observatoire
- ✓ 196 indicateurs disponibles sur la catothèque

DES DONNÉES FORESTIÈRES DISPONIBLES À L'ÉCHELLE DES COLLECTIVITÉS

Les Communes forestières, en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et Fibois Sud, animent l'Observatoire de la forêt méditerranéenne. Ce dispositif diffuse des outils d'information sur les enjeux forêt et bois. Une publication annuelle permet d'identifier les grandes dynamiques régionales.

Les Communes forestières ont également mis en place et actualisent la cartothèque interactive afin de diffuser des informations chiffrées sur la forêt et le bois.

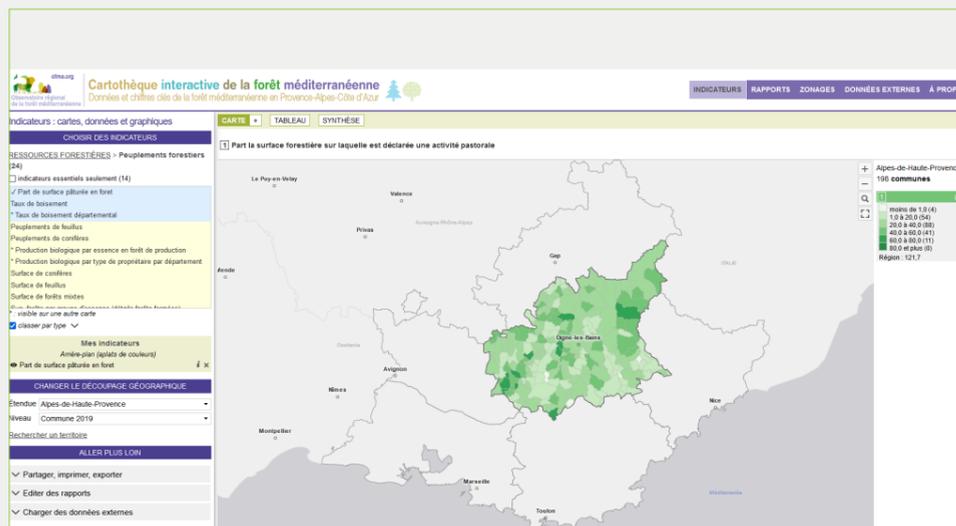
En parallèle, elles mettent à disposition des collectivités des cartes et extractions de données.

Dans ce cadre, 6 collectivités ont sollicité l'Observatoire pour alimenter leurs réflexions :

- Provence Alpes Agglomération
- Commune de La Javie
- Commune de la Condamine-Chatelard
- CC Sisteronais Buëch
- CC Alpes Provence Verdon
- CC Vallée de l'Ubaye Serre Ponçon

Cette mise à disposition des données a permis d'intégrer les enjeux forestiers dans leurs schémas de cohérence territoriale (SCoT) et chartes forestières de territoire, d'identifier les enjeux liés à la mobilisation des bois en forêt privée, ou aux biens sans maître.

Les portraits forestiers des communes ont également été diffusés lors des petits déjeuners auprès des élus présents.



GOUVERNANCE DE L'OBSERVATOIRE

Créé en 2001 par la Région et les Communes forestières, le partenariat au sein de l'Observatoire de la forêt méditerranéenne s'est élargi, intégrant depuis 2022 la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt ainsi que l'interprofession FIBOIS Sud.

Après 20 ans de fonctionnement, l'année 2022 a été l'occasion de faire le bilan et de travailler au repositionnement de l'Observatoire.

Les objectifs des partenaires de l'Observatoire sont :

1. Repositionner l'Observatoire en tant qu'expert et vulgarisateur de l'information forestière au bénéfice de la définition et du suivi des politiques publiques touchant à la forêt.
2. Permettre l'accès aux informations forestières pour une meilleure prise en compte des enjeux dans les politiques publiques et l'aménagement du territoire.
3. Cibler une pluralité d'acteurs institutionnels, aménageurs, urbanistes, collectivités, forestiers, professionnels de la filière forêt-bois ou encore scientifiques afin de diversifier et d'augmenter la richesse des contenus.
4. Rapprocher les outils des besoins des utilisateurs par la mise à jour continue de la cartothèque, la refonte du site internet et par de nouveaux formats de publication. De nouveaux outils pourront également voir le jour notamment par l'inclusion du pôle forêt du CRIGE aux comités thématiques associés.

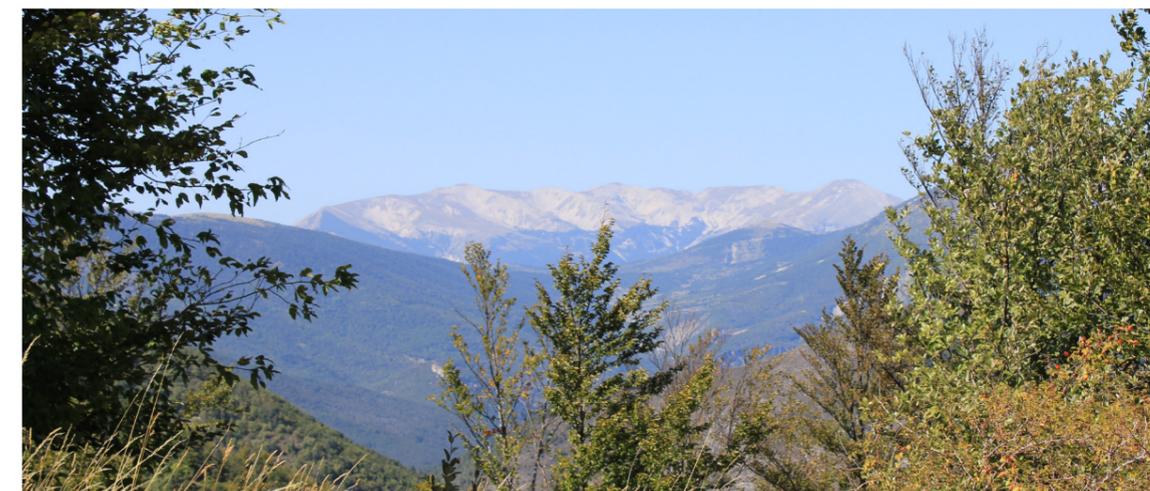
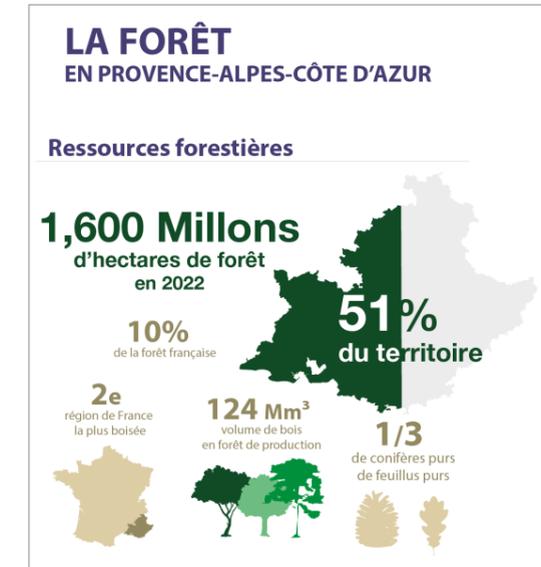
Intégrer les enjeux forestiers dans l'aménagement des territoires



VOTRE CONTACT SUR L'OBSERVATOIRE DE LA FORÊT MÉDITERRANÉENNE

Luc MABIRE
04 42 65 78 13

luc.mabire@communesforestieres.org



ZOOM



[L'OBSERVATOIRE] SUIVI DES ACTUALITÉS DE LA FILIÈRE

Le site internet de l'Observatoire centralise des actualités et de documentation sur la forêt et le bois au niveau régional et national.

Dans ce cadre, les Communes forestières réalisent son actualisation régulière et envoient la lettre d'information mensuelle.

Formons les collectivités pour agir sur la filière !

Chiffres clés 2022

- ✓ 9 formations proposées aux élus du département
- ✓ 236 élus participants

UNE OFFRE DE FORMATION DIVERSIFIÉE

9 formations ont été proposées aux collectivités sur la gestion des forêts et la valorisation des bois.

25/01/2022 à Digne les Bains Face aux enjeux climatiques, élu.e.s pensez à la forêt et au bois

Présentation des actions pour lutter contre le changement climatique en prenant appui sur la forêt et l'usage du bois.

27/01/2022 en visioconférence Agir en forêt privée : réglementation et moyens d'action des élus

Information sur la réglementation en forêt privée et les leviers d'action des élus pour encourager la gestion des forêts privées.

22/03/2022 en visioconférence Élus, maîtrisez la pratique de l'affouage

Information sur les responsabilités des communes et les évolutions des pratiques

2/06/2022 en visioconférence Élus, maîtrisez la commercialisation de vos bois !

Présentation des différentes modes de vente possibles en fonction des attentes des communes.

28/06/2022 à Barcelonnette La valorisation des bois locaux en bois d'oeuvre, possibilités offertes par les pins

Sensibilisation des élus sur l'utilisation des pins locaux en bois d'oeuvre.

6/09/2022 à Digne les Bains Élus, mettez en place une gestion forestière adaptée au changement climatique

Présentation des actions possibles afin d'adapter les forêts.

25/10/2022 à Seyne Élus, rendez vos massifs forestiers accessibles

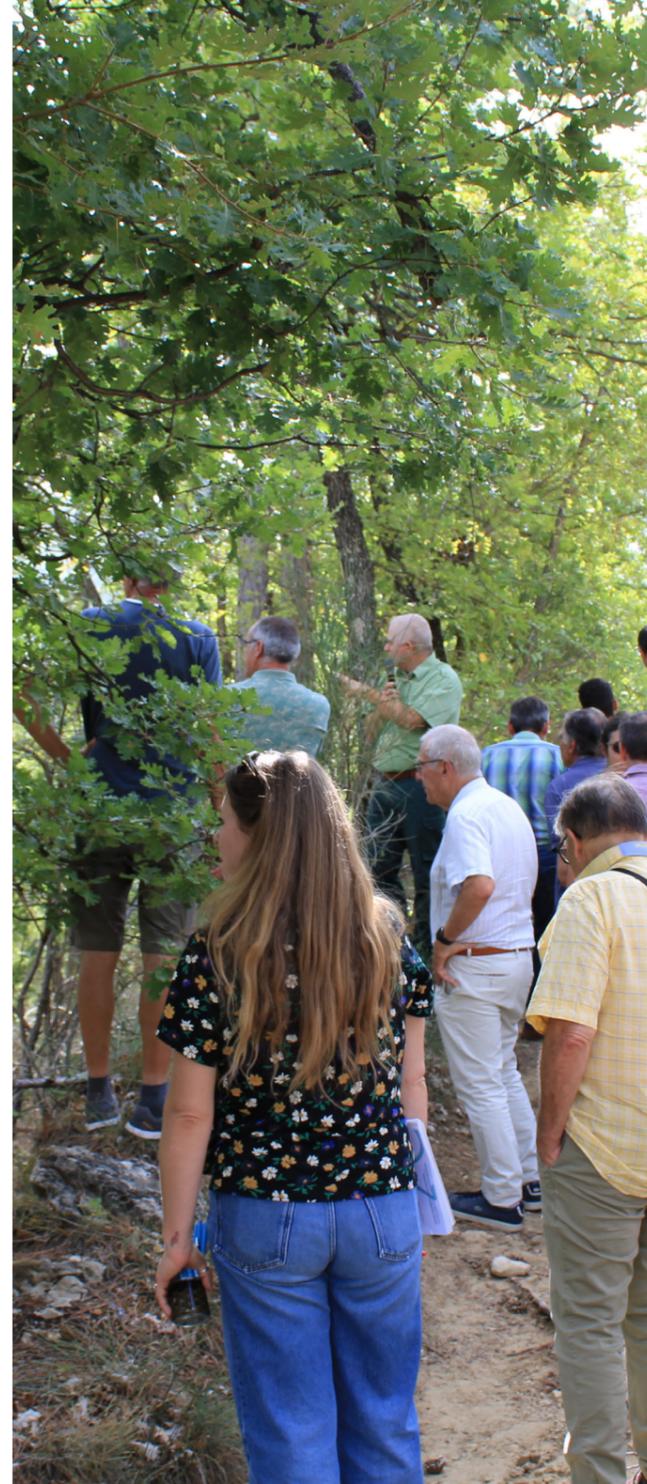
Information sur les enjeux liés à l'accessibilité des massifs forestiers et les moyens d'action.

15/11/2022 à Ganagobie Les élus face au risque incendie

Information sur le rôle des élus dans la prévention du risque incendie.

9/12/2022 à Fontienne Élus, assurez la bonne gestion de vos forêts communales pâturées

Faire connaître les enjeux, les objectifs et les conditions de mise en oeuvre du sylvopastoralisme en forêt communale.



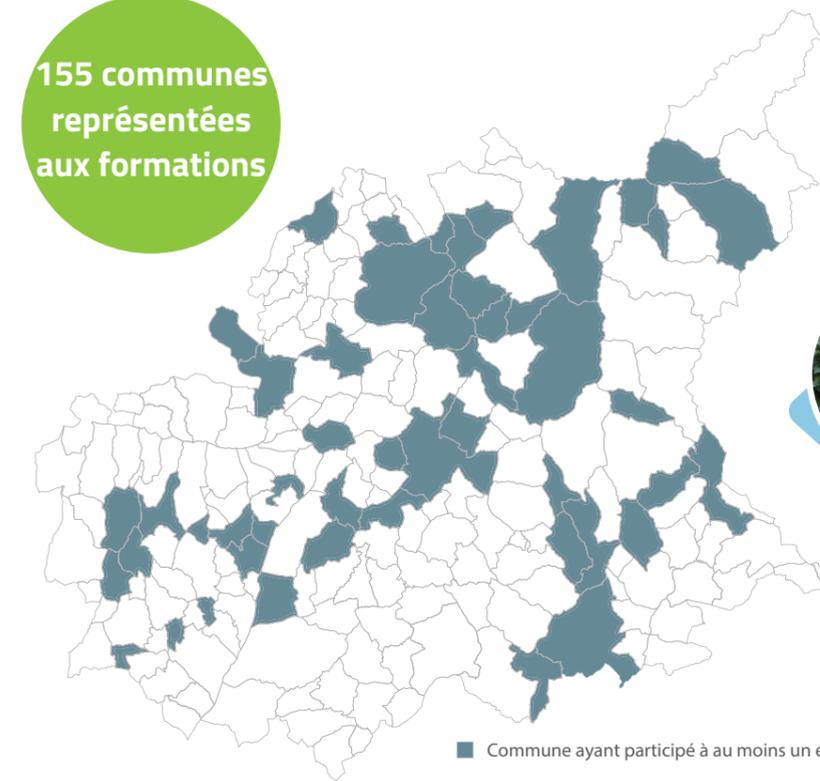
REFONTE DE NOTRE OFFRE DE FORMATION

Dans une dynamique d'amélioration continue, les Communes forestières travaillent à la refonte des modules de formation afin d'améliorer la transmission des compétences aux élus.

Ainsi, dès 2023, les sessions proposées comprendront plus de visites, retours d'expérience, exemples de réalisation... pour répondre aux attentes des participants.

Afin d'améliorer la visibilité de l'offre de formation, un calendrier annuel 2023 a été communiqué aux communes en début d'année.

155 communes représentées aux formations



■ Commune ayant participé à au moins un événement



VOTRE CONTACT SUR LA COMMUNICATION ET LA FORMATION DES ÉLUS

Laura CHANTOIN
07 57 08 16 22

laura.chantoin@communesforestieres.org

UN FORMAT DE TRAVAIL CONVIVIAL

Pour la première année, les Communes forestières ont organisé "Les Communes forestières à la rencontre des élus" sur les communes de Saint-Martin-les-Eaux, Seyne et Saint-André-les-Alpes.

Ces petits déjeuners permettent aux élus d'exprimer leurs besoins, leurs attentes et poser leurs questions, dans un cadre convivial. Ce format a rencontré un franc succès avec 38 participants.



Ils permettent également aux Communes forestières d'identifier les communes qui ont besoin d'un accompagnement individuel.

ZOOM



CALENDRIER DES FORMATIONS

Le calendrier des formations est disponible sur notre site internet en suivant le QR Code.



NOTRE STRATÉGIE

Informer et former les élus sur leur rôle dans les multiples facettes de la filière forêt bois.

NOS PARTENAIRES

ONF, CERPAM, CRPF, Région, Fibois Sud, Etat, SDIS

Intégrons la forêt dans le développement des territoires !

Chiffres clés 2022

- ✓ 4 territoires impliqués dans une charte forestière
- ✓ 102 communes concernées

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES TERRITOIRES

Les Communes forestières proposent un appui politique, technique et financier aux territoires qui souhaitent adopter des stratégies forestières territoriales. Dans ce cadre, les Communes forestières ont accompagné :

- Les territoires d'Ubaye Pays de Seyne, d'Alpes Provence Verdon et du Luberon dans la mise en œuvre de leur charte forestière de territoire.
- La Communauté de Communes du Sisteronais Buëch dans l'émergence de sa charte pour une appropriation des enjeux forestiers et la définition/mise en œuvre d'actions de terrain.

MISE EN RÉSEAU DES TERRITOIRES

Les Communes forestières animent le réseau régional des stratégies forestières de territoire. Cette année, la rencontre régionale annuelle a porté sur le thème des stratégies forestières face au changement climatique. Le réseau des techniciens s'est réuni deux fois sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'État pour le développement de l'exploitation forestière par câble, sur l'état d'avancement des chartes forestières et des financements avec de nombreux territoires présents.



En septembre, les Communes forestières ont organisé le déplacement d'une dizaine d'élus aux Rencontres nationales des territoires forestiers à Figeac qui avaient pour thématique " Élus, forêts, bois, changement climatique : quelles solutions pour aujourd'hui et pour demain?"

LA FORÊT FAIT ECOLE DANS LES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Les Communes forestières animent le programme "Dans 1000 communes la forêt fait école". Dans les Alpes de Haute-Provence, afin de sensibiliser les jeunes générations à la gestion forestière, 3 communes sont engagées dans ce programme : Seyne les Alpes, Selonnet et Annot.

Des rencontres avec des acteurs du territoire tels que le Maire de la commune, des professionnels de la filière forêt-bois, le gestionnaire de la forêt, des associations, permettent aux enfants d'appréhender les questions forestières et de s'engager concrètement pour leur forêt.



Extrait du reportage "Silence ça pousse" diffusé sur France 5 en avril 2022

3 communes engagées dans le programme "Dans 1000 communes la forêt fait école"



VOTRE CONTACT SUR LES POLITIQUES TERRITORIALES

Maylis PORTE
06 48 33 68 73

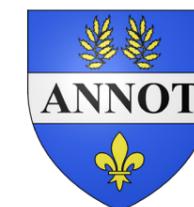
maylis.porte@communesforestieres.org

NOTRE STRATÉGIE

Faire émerger à l'échelle des territoires des stratégies de valorisation et de préservation des espaces forestiers au bénéfice d'un développement local durable.

NOS PARTENAIRES

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Communautés de communes, Parcs Naturels Régionaux



[ANNOT] La forêt à l'école

Les élèves de la classe de CM2 se sont investis dans leur forêt et la filière bois avec la mise en place d'un sentier pédagogique, la visite de la chaufferie bois énergie et la visite de la parcelle sous l'angle de la biodiversité forestière.

ZOOM



[UBAYE-PAYS DE SEYNE] LES ACTIONS DE LA CHARTE FORESTIÈRE

Après la signature de la Charte forestière en mai 2022, le territoire a engagé plusieurs actions avec l'appui des Communes forestières :

- Travail sur la restructuration foncière
- Mise en œuvre de projets pédagogiques avec la forêt pédagogique de Seyne-Selonnet
- Développement de la certification PEFC sur les forêts communales
- Création de sentier forestier artistique et pédagogique

Construisons durablement avec le Bois des Alpes ® !

Chiffres clés 2022

- ✓ 12 bâtiments intégrant du Bois des Alpes certifiés
- ✓ 102 entreprises certifiées dans les Alpes

SENSIBILISATION DES COLLECTIVITÉS À LA PRESCRIPTION EN BOIS DES ALPES

L'action des Communes forestières est basée sur la sensibilisation et l'accompagnement des collectivités dans leur projet de construction en Bois des Alpes, seule certification permettant de bénéficier d'un bois local. Avec une garantie d'origine et de traçabilité, l'association a fait la promotion de l'utilisation du Bois des Alpes dans les bâtiments au petit déjeuner à Saint Martin les Eaux et lors de l'assemblée générale qui avait pour thématique "le bois dans la Réglementation Environnementale 2020". Une session de formation a également été organisée à Barcelonnette avec la visite de la maison médicale en Bois des Alpes.



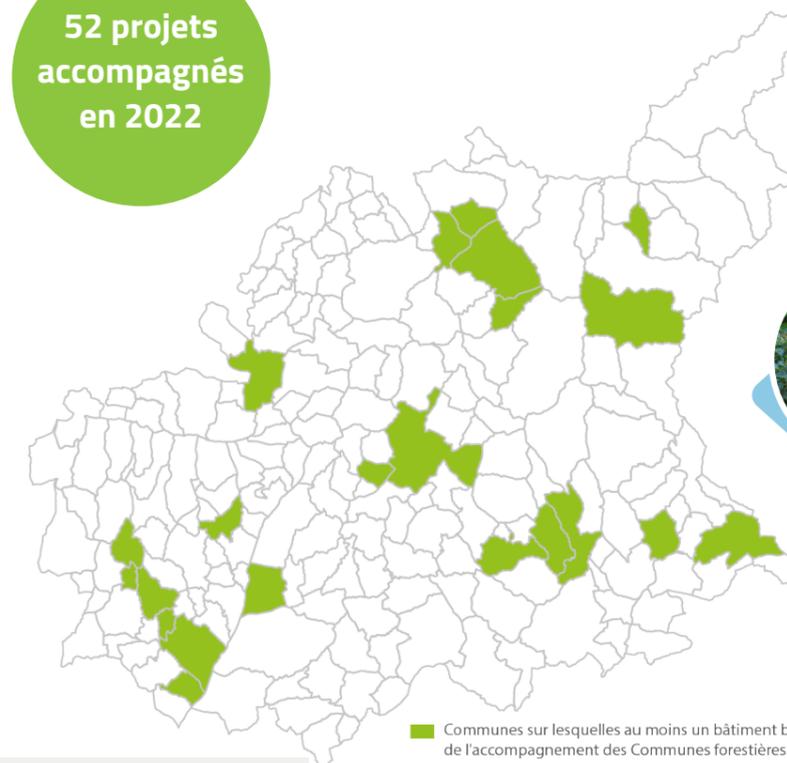
ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DANS LEURS PROJETS EN BOIS DES ALPES

L'association participe à la prescription et au suivi de Bois des Alpes dans les projets des collectivités. En 2022, 5 communes ont été contactées et 52 projets ont été accompagnés. Deux bâtiments publics intégrant du Bois des Alpes ont été achevés : la salle l'atelier communal de Saint-Martin-les-Eaux et l'atelier agroalimentaire du LEPA Carmejane au Chaffaut-St-Jurson.

VALORISATION DES PROJETS

Une Analyse des Retombées Territoriales a été réalisée sur l'atelier technique de Saint Martin les Eaux et la maison de santé de Barcelonnette afin d'évaluer l'impact du choix du bois local en termes de retombées économiques, de création d'emplois et de limitation des gaz à effet de serre.

52 projets accompagnés en 2022



VOTRE CONTACT SUR LA CONSTRUCTION EN BOIS

Estelle CHENU
07 57 46 04 59

estelle.chenu@communesforestieres.org

APPROVISIONNEMENT EN BOIS

Comme pour beaucoup de matériaux, le marché du bois (approvisionnement et prix) a connu des difficultés post-Covid, mais en fin d'année 2022, la situation revenait à la normale.



[BARCELONNETTE] Maison de santé

L'usage de 50 m³ en Bois des Alpes, a permis d'injecter 233 750 euros dans l'économie locale et valoriser 1,7 emplois sur le territoire.

ZOOM



[SAINT MARTIN LES EAUX] L'ATELIER EN BOIS DES ALPES

Le bâtiment est entièrement construit en bois. Au total, l'entreprise de charpente Boudot (05) a mis en œuvre 32 m³ de bois, dont la moitié en Bois des Alpes. Le bois massif provient de la scierie Blanc (26) et de la scierie Mostachetti (05), et le bois lamellé-collé provient de l'entreprise Eurolamellé (74). Les Communes forestières ont accompagné la commune dans la mise en œuvre du Bois des Alpes.

NOTRE STRATÉGIE

Encourager les collectivités à prescrire du Bois des Alpes dans leurs projets afin de valoriser localement notre ressource forestière et créer un tissu d'entreprises locales dynamique.

NOS PARTENAIRES

Bois Des Alpes, Fibois PACA, les professionnels de la filière bois, État

Le bois, énergie refuge en temps de crise énergétique !

Chiffres clés 2022

- ✓ 65 chaufferies en fonctionnement
- ✓ 12 000 tonnes de plaquettes forestières

GARANTIR L'APPROVISIONNEMENT DE QUALITÉ DES CHAUDIÈRES BOIS

L'augmentation générale de la demande en bois et la flambée des prix sur l'énergie ont touché de manière maîtrisée la filière bois énergie. Les Communes forestières ont apporté un appui aux fournisseurs du département pour : améliorer la qualité de leur combustible, structurer et fiabiliser leur approvisionnement en bois.

9 fournisseurs de la région sont engagés dans la Charte Qualité combustible Bois Déchiqueté animée par les Communes forestières. **20 contrôles sur la qualité de la plaquette forestière ont été réalisés dans ce cadre ou à la demande des maîtres d'ouvrage de chaufferies.**



POURUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES CHAUDIÈRES BOIS ET RÉSEAUX DE CHALEUR

Le bois énergie reste l'énergie la moins chère du marché et permet de développer un tissu d'entreprises locales en valorisant une ressource locale, renouvelable. Les bâtiments ou piscines chauffés au bois n'ont quasiment pas été impactés par l'augmentation des prix de l'énergie, d'autant moins que le contrat d'approvisionnement est un gage de stabilité. Le Syndicat d'Énergie des Alpes de Haute-Provence anime un contrat de développement des énergies thermiques renouvelables avec des financements attractifs de l'ADEME pour l'investissement dans des chaudières et réseaux de chaleur bois énergie complété par les aides de la Région. Les Communes forestières font la promotion de ces financements et interviennent en partenariat avec le SDE 04 sur ce sujet.



SUIVI DE LA FILIÈRE

Les Communes forestières ont accompagné les maîtres d'ouvrage de chaufferie concernant :

- le suivi et la maintenance de leur chaufferie bois
- l'amélioration des rendements via des échanges,
- la mise en place des bilans de saison de chauffe...

L'association propose aux maîtres d'ouvrage dont les chaufferies rencontrent des difficultés, la réalisation d'audits par un bureau d'études externe.

Les Communes forestières interviennent également dans le suivi du développement du bois énergie. Ce dernier a été présenté lors de la rencontre départementale bois énergie à Manosque. Cet événement a également été l'occasion d'échanger sur la compétitivité de la solution bois dans le contexte énergétique actuel et de visiter le réseau de chaleur bois de la ZAC de Manosque.

9 fournisseurs adhérents à la charte qualité bois déchiqueté



Communes ayant au moins une chaufferie bois en fonctionnement



VOTRE CONTACT POUR LE SUIVI DE VOTRE CHAUFFERIE

Thomas ORTIS
06 73 90 26 96

thomas.ortis@communesforestieres.org



VOTRE CONTACT POUR L'APPROVISIONNEMENT BOIS ÉNERGIE

Pascaline BRIEN
07 57 51 13 28

pascaline.brien@communesforestieres.org



[SAINT-ANDRÉ-LES-ALPES] Extension du réseau de chaleur

La commune prolonge son réseau de chaleur afin d'augmenter son indépendance énergétique, de renforcer son fonctionnement en circuit-court. Plusieurs tonnes de bois sont valorisées annuellement.

ZOOM



[ALLOS] LE BOIS ÉNERGIE SOURCE D'ÉCONOMIES

L'analyse de la saison de chauffe transmises sur la commune d'Allos a permis de mettre en lumière :

- une économie de près de 25 000 € sur le combustible par rapport à une chaudière fioul
- une économie de fonctionnement de l'ordre de 10 500 € !

La commune souhaite augmenter la puissance bois de son réseau et travaille avec le Syndicat d'Énergie à la mise en place d'une chaufferie 100 % bois plaquette.

ENSEMBLE, PROTÉGEONS ET VALORISONS NOS FORÊTS COMMUNALES.

ADHÉREZ AUX COMMUNES FORESTIÈRES !

Des maires unis pour la forêt et le bois local



**COMMUNES
FORESTIERES**

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
42 bd Victor Hugo - 04000 Digne-les-Bains
Tél. 04 92 35 23 08
www.communesforestieres-paca.org

Crédits photos : Communes forestières, Elodie Daguin, Ministère Écologie Énergie
Territoire, ONF, Maire de Ganagobie.
Réalisation : Communes forestières

Réalisé avec le soutien de



UNION EUROPÉENNE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**
LE DÉPARTEMENT